



Interview de Monsieur Binné, Président d'Apesa France

Accompagnement des entrepreneurs en souffrance : APESA France

Monsieur Binné, vous êtes greffier associé du tribunal de commerce de Saintes, président d'Apesa France et avec Jean Luc Douillard, psychologue clinicien, le cofondateur du dispositif Apesa. Beaucoup parlent de l'entreprise, vous parlez vous, de l'entrepreneur, pourquoi est-ce important?

C'est important car jusqu'à présent on en parlait pas ou peu et rarement sous cet angle, celui de sa souffrance. Or il est la clef de voûte, c'est celle ou celui qui concentre toutes les tensions. Et parler de défaillance d'entreprises ce n'est pas s'intéresser à la défaillance de l'entrepreneur, et tenter de prévenir les difficultés des entreprises, ce n'est pas évoquer les difficultés de l'entrepreneur.

Et celles-ci sont réelles, certains y perdent non seulement leur entreprise mais aussi leur maison et parfois leur conjoint selon la triste loi des 3 d.

Il faut certes tout faire pour redresser l'entreprise, mais en n'oubliant personne, pas l'entrepreneur qui souvent n'a pas démerité et investi sans compter ses rêves, son temps, son énergie, et sacrifié sa vie de famille.

Certes, mais que peut-on faire, que proposez-vous ?

Ce qu'il faut tout d'abord savoir, c'est que l'on peut justement agir, que la souffrance morale ne menace que celle ou celui qui la subit, et que l'on peut agir avec efficacité pour la juguler et empêcher ses conséquences extrêmes, même si l'on n'est pas un professionnel de la santé mentale, mais juge, mandataire, greffier, expert-comptable, avocat, banquier... Apesa forme donc des sentinelles qui sont en mesure avec l'accord de la personne en souffrance, de passer un relais à des psychologues spécialisés au moyen d'une fiche alerte.

Apesa France aujourd'hui, un an à peine après sa création où en est-on?

Apesa France, c'est aujourd'hui :

- 12 tribunaux de commerce ayant adopté ce dispositif, 34 autres en cours, c'est donc très encourageant.
- une charte en 10 points permettant un déploiement harmonieux et uniforme du dispositif Apesa
- des formations de sentinelles et de psychologues, et la constitution de réseaux locaux de psychologues destinés à couvrir le territoire national d'un réseau de veille et de soins.
- un comité scientifique de 35 membres composé d'universitaires du droit, de l'expertise comptable, de la psychologie, de la sociologie, de la philosophie...
- des outils de communication et d'information.



- des partenariats et des relais de plus en plus nombreux (Harmonie Mutuelle, RMA, les CIP, Amarok, Fimeco Baker Tilly...)

